



Conflit sur la garde de notre fille

Par **moi40**, le **07/03/2011 à 20:31**

Bonjour, rnje vais essayer d'être brève : je suis séparée du père de ma fille depuis plus de deux ans, nous sommes passés devant le JAF fin 2008 et j'ai eu la garde de notre fille (lui un WE sur deux et moitié des vacances). Par la suite mon ex s'est séparé de sa compagne et a retrouvé une amie vivant ds un autre département que le notre. Elle a fini par le suivre ici et vivent ensemble. On s'entendait bien et avons donc décidé de faire une garde alternée à l'amiable.rnCela dit il a fallu officialiser la chose devant le JAF. Nous avons notre audience et là le père de ma fille annonce que la situation va changer et qu'il va déménager ds le département de résidence d'origine de sa compagne et dc qu'il veut la garde de notre fille.rnEst ce possible que le juge statue en sa faveur ??

Par **mimi493**, le **07/03/2011 à 21:11**

Tout est possible, ça dépend du contexte

Par **corima**, le **07/03/2011 à 21:36**

Si ça fait 3 ans que vous avez la residence de votre fille, que tout se passe bien, pourquoi la deraciner pour partir avec son pere où elle n'aurait plus ses reperes.rnrnVous avez ete trop gentille, ils vous l'ont fait dans le dosrnA vous de n'avoir aucune pitie et de tout faire pour garder votre fille !

Par **moi40**, le **07/03/2011** à **21:39**

oui j'ai été conciliante avec eux car je faisais confiance !! Cela m'apprendra

Par **corima**, le **07/03/2011** à **21:53**

Pensez à vous faire faire des attestations, famille, amis, école, activité extra scolaire... comme quoi votre fille est très bien avec vous, qu'elle est équilibrée, que vous vous occupez bien d'elle... Et puis suivant l'âge de votre fille, elle peut aussi être entendue par un avocat pour lui dire qu'elle veut rester avec vous. L'avocat est gratuit pour votre fille, s'il y a besoin, on vous expliquera comment faire pour qu'il lui en soit désigné un

Par **Melanie555**, le **08/03/2011** à **08:59**

Pour que votre ex puisse déposer une requête auprès du Jaf dans un but de changement de résidence de l'enfant, il faut qu'il puisse faire état d'ELEMENTS NOUVEAUX qui modifient les modalités d'exercice de l'autorité parentale, et notamment son dvh.
Or, ce n'est pas le cas, puisque c'est lui qui s'éloigne ...
Bien que l'on ne puisse jamais préjuger de la décision d'un Juge, je pense, et sous réserve d'autres éléments n'apparaissant pas dans votre message, qu'il n'y a aucune raison que le juge réponde favorablement à sa demande. Cela n'irait pas dans le sens de l'intérêt de l'enfant.

Par **mimi493**, le **08/03/2011** à **14:43**

Vu que les parents ont mis en place une résidence alternée, sans faire modifier le jugement instituant la résidence exclusive, l'élément nouveau est tout trouvé :
1) la résidence alternée de fait
2) la fin de cette résidence alternée.
Je serais moins optimiste que les deux autres réponses, puisque par principe ce qui se passe bien c'est la résidence alternée, pas la résidence chez la mère. Le juge devra donc se prononcer sur la fin de la résidence alternée de fait

Par **Melanie555**, le **08/03/2011** à **20:02**

Je suis bien d'accord avec votre analyse, mais il n'est pas insensé de penser qu'en s'éloignant c'est le père qui "casse la résidence alternée", et modifie ainsi lui-même les modalités d'exercice de son dvh.
Puisque c'est lui le demandeur, il ne peut donc invoquer d'éléments nouveaux autres que ceux qu'il a lui-même provoqués, du moins tel que cela apparaît sur le message.

Par **moi40**, le **08/03/2011** à **20:06**

Merci pour vos réponses j'avoue que la situation m'échappe et je ne sais que penser, j'ai fait en sorte que tout se passe bien pour le bien de notre fille et lui veut partir avec qu'à l'origine c'est lui qui est parti me laissant seule avec ma fille.

Par **celia58**, le **09/03/2011** à **09:38**

Il y a de grandes chances pour que vous obteniez la garde de votre fille, c'est le père qui part libre à lui.
Vous travaillez vous pouvez assumer votre fille ?
Ayez confiance, ça m'étonnerait que le juge accorde la garde au père...

Par **moi40**, le **09/03/2011** à **18:03**

oui je suis en CDI et lui a quitté a son travail pour partir car sa compagne ne supporte pas de vivre ici et veut se rapprocher de sa famille !!!

Par **celia58**, le **11/03/2011** à **10:54**

A priori aucune chance pour qu'il obtienne la garde.... il part pour convenance personnelles (de sa compagne) il préfère privilégié sa compagne plutôt que sa fille et en plus très certainement qu'il devra supporter les frais de transport en intégralité..
Ne vous laissez pas faire tout joue en votre faveur!